



La Société Forestière certifiée FSC® pour sa gestion forestière durable

Juin 2024

En mai 2024, la Société Forestière a obtenu la certification de Groupe du référentiel FSC. Un engagement exigeant qui garantit la mise en œuvre des principes les plus ambitieux en matière de gestion forestière responsable.

Impliquée depuis près de 20 ans en faveur d'une sylviculture responsable et multifonctionnelle, la Société Forestière renforce son engagement grâce à la certification de groupe du Forest Stewardship Council® (FSC), une organisation mondiale vouée à la promotion de la gestion responsable des forêts à travers le monde. Cette certification repose sur 10 principes et de multiples critères d'application, parmi lesquels la préservation des bénéfices environnementaux liés à la forêt ou encore la concertation avec les parties prenantes. Son application est vérifiée par un auditeur indépendant à travers près de 200 indicateurs.

En 2023, deux audits – documentaire et de terrain – ont permis de passer en revue les différents éléments de gestion qui constituent les exigences de gestion forestière FSC : description détaillée de la forêt, objectifs de production, identification et évaluation des enjeux sociaux et environnementaux, préservation d'arbres biodiversité, mise en œuvre d'une procédure de traçabilité des bois... Cette analyse ayant confirmé l'adéquation de la gestion déployée avec les exigences du référentiel, la Société Forestière peut désormais accompagner les propriétaires volontaires dans le déploiement d'une gestion FSC sur leur patrimoine. La Caisse des Dépôts, CNP Assurances et IRCANTEC, historiquement engagés en faveur d'une gestion forestière multifonctionnelle, sont les premiers à déployer cette certification sur des massifs représentant entre 5 et 10% de leur patrimoine. 6 massifs gérés par la Société Forestière, représentant plus de 10 000 hectares sur des territoires variés sont donc désormais certifiés FSC.

Cette certification ouvre de nombreuses opportunités pour la Société Forestière et pour ses clients, telles que la possibilité de faire adhérer tout propriétaire qui serait intéressé, l'ouverture de nouveaux débouchés de produits bois ou encore mise en place de Paiements pour Services Ecosystémiques (PSE).



Le massif de Lanouée, propriété de la Caisse des dépôts, est une forêt de 3 832 hectares, emblématique de la Bretagne. Parmi les plus grands massifs privés de France, il abrite un important réseau hydraulique - cours d'eau, zones humides et étangs - dont le biotope très particulier est préservé, notamment à travers près de 130 hectares de zones de vieillissement et de libre évolution. Ce massif fait face à un enjeu d'amélioration des peuplements de feuillus, notamment à la suite d'importants dépérissements de châtaigniers. Il accueille des promeneurs avec notamment une carte de champignon locale pour les riverains.

Le massif de Lancosme, propriété de CNP Assurances, est un site de 2 066 hectares abritant une biodiversité unique, connu localement pour ses étangs de pêche et le brame des cerfs. Des espèces vulnérables sont favorisées ou protégées, comme le balbuzard pêcheur, la cigogne noire, la loutre ou la cistude.

Massif des Gautrons, propriété d'IRCANTEC, ce massif de 277 hectares essentiellement composé d'essences feuillues, est classé comme site RAMSAR du fait de l'importance des zones humides qu'il abrite. Une alternance de milieux ouverts et de peuplements feuillus en couvert continu, de nombreuses mares et un étang en font un milieu adapté à de nombreuses espèces d'amphibiens, de chiroptères et d'oiseaux. Cette acquisition récente fait l'objet d'une gestion feuillue de chênes en couvert continu.

Le massif du Nezer, propriété de la Caisse des dépôts, est un massif de près de 2 992 hectares, composé essentiellement de pins maritimes et situé dans les Landes de Gascogne. Véritable laboratoire, il héberge des projets d'expérimentations tant sylvicoles (implantations de lisières feuillues, diversification des essences, répulsifs biologiques...) que sociaux (visites d'écoles, Living Lab, accueil du public...).

Le massif de Saint Paul, propriété de CNP Assurances, est une forêt de 617 hectares, comprenant une zone humide classée Natura 2000 qui protège un ruisseau ainsi que plusieurs lagunes forestières. Il abrite également un verger à graines qui permet d'alimenter les pépinières en graines de pin maritime de très bonne qualité et des lisières feuillues qui permettent de renforcer sa résilience.

Le massif de Monette, propriété de la Caisse des dépôts, est un massif de 371 hectares situé en Charente. Endommagé par la tempête de 1999, il est désormais géré par maintien d'un couvert continu feuillu. De nombreux étangs de bordures abritent une avifaune spécifique, essentiellement en transit.



« Cette certification confirme l'engagement de la Société Forestière en faveur d'une gestion forestière multifonctionnelle, qui répond aux besoins des générations actuelles et futures. En complément de la certification PEFC, que nous avons déployée sur l'ensemble de nos patrimoines institutionnels sous gestion, nous sommes fiers de contribuer au déploiement de FSC avec qui nous partageons la vision d'une forêt pleinement intégrée dans la Société. » **Céline Scemama**, Directrice Générale de la Société Forestière

« La gestion forestière mise en œuvre par la Société Forestière répond parfaitement aux exigences du référentiel FSC, avec qui nous collaborons depuis plusieurs années. Cette certification est une véritable reconnaissance du travail des équipes sur le terrain, qui s'appliquent au quotidien à faire des massifs que nous gérons des forêts multifonctionnelles, répondant aussi bien aux enjeux économiques que sociaux et environnementaux. **Ceydric Sedilot-Gasmi**, Directeur des Opérations de la Société Forestière.

« Nous sommes fiers et honorés de la certification de la Société Forestière. Qu'un acteur aussi reconnu de la filière forêt-bois française considère la certification FSC comme un outil utile pour son développement montre tout l'intérêt de nos solutions pour des forêts françaises plus résilientes dans un esprit de dialogue avec les parties prenantes. » **Aurélien Sautière**, Directeur Exécutif FSC France

Le Forest Stewardship Council (FSC) est une organisation internationale à but non lucratif consacrée à la promotion d'une gestion forestière responsable dans le monde entier. FSC élabore des normes en s'appuyant sur des principes de gestion forestière responsable soutenus par des acteurs environnementaux, sociaux et économiques. Pour en savoir plus, consultez le site www.fsc.org.

La Société Forestière est un spécialiste de l'investissement forestier et un leader dans la gestion durable des forêts. Elle intervient sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la forêt à travers 5 métiers : investissement en direct ou à travers des véhicules d'investissement, gestion forestière, sylviculture urbaine et valorisation des services écosystémiques. Les expertises sylvicole, environnementale, arboricole, foncière et financière de ses 190 collaborateurs lui permettent de fournir des solutions sur mesure, en harmonie avec les besoins des propriétaires forestiers et les exigences environnementales actuelles.